



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

HALTE AU CORPORATISME OUTRANCIER

À la lecture de certaines communications syndicales, foisonnantes en cette période d'élections professionnelles, il nous semble important de rappeler que

**L'APPELLATION « PATS »
N'EST PAS UNE CATÉGORIE
ENCORE MOINS UNE SOUS-CATÉGORIE**



En effet, aussi absurde que cela puisse paraître, il semble falloir redire que le terme « PATS » désigne différentes filières et corps tels que les administratifs, les techniques, les SIC, les scientifiques...

**DIFFÉRENTS CORPS
POUR DIFFÉRENTES CATÉGORIES
C, B ET A !**

Se distinguer en opposant les catégories est, selon nous, déjà une hérésie mais le faire tout en se revendiquant défenseur des « PATS » n'est ni plus ni moins que :

- **du mépris de ces filières et de leurs niveaux**
- **une méconnaissance des spécificités des corps**
- **de l'opportunisme électoral**
- **de l'incompétence**

C'est pourtant en travaillant ensemble, sans lutte des classes, que le SNIPAT a pu voir ses revendications historiques inscrites dans les protocoles 2022 !



**LE SNIPAT, DÉFENSEUR D'UNE
COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL**